



AKTO prévoit une mobilisation de grande ampleur contre l'illettrisme au travail à l'occasion de la 9ème édition des journées nationales de lutte contre l'illettrisme

A Paris, le 5 septembre 2022. A l'occasion de la 9ème édition des journées nationales de lutte contre l'illettrisme, organisée du 8 au 15 septembre par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI), AKTO réaffirme sa volonté de lutter contre l'illettrisme au travail, en accompagnant les salariés des entreprises de ses branches dans l'acquisition des savoirs de base. Tout au long de cette semaine, une série d'actions de sensibilisation sur le sujet sera déployée en métropole et dans les territoires d'Outre-Mer.

Selon l'INSEE, 2,5 millions de personnes âgées entre 18 et 65 ans sont illettrées en France, et la majorité, soit 51%, ont un emploi. À travers son slogan "lutter contre l'illettrisme au travail, on est tous concernés", l'ANLCI veut mettre les salariés au cœur de cette nouvelle édition des journées nationales de lutte contre l'illettrisme, avec la volonté de sensibiliser le plus grand nombre aux difficultés que peuvent rencontrer les personnes illettrées dans leur emploi. Depuis 2000, l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) fédère et optimise les moyens mis en place par tous les acteurs en région et au plan national pour lutter contre l'illettrisme.

Partenaire de l'ANLCI, AKTO se mobilise à ses côtés depuis plusieurs années. En effet, grâce à l'appui-conseil de proximité, **l'OPCO est un acteur clé pour faire reculer l'illettrisme, dans les entreprises qu'il accompagne.** Pour cette neuvième édition, les directions régionales d'AKTO en métropole et dans les DROM ont décidé de multiplier les leviers d'intervention. **Une série de rencontres seront notamment organisées afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs sur l'importance de lutter contre l'illettrisme dans le monde du travail.**

En Nouvelle-Aquitaine, AKTO et OCAPAT se sont réunis pour organiser le 15 septembre une journée d'information et de sensibilisation sur l'illettrisme ouverte au grand public avec des animations, des rencontres et la diffusion de la représentation théâtrale "Au pied de la Lettre", de la troupe "L'échappée Belle" qui reprend ces

thématiques. Pour ceux qui n'auront pas l'occasion de se rendre à ces événements, **des webinaires seront aussi organisés par les branches locales de l'OPCO.**

En Bretagne, AKTO proposera un webinaire "Illettrisme: quel impact pour mon entreprise", au cours duquel sera présentée la plateforme Ev@gill, qui permet de diagnostiquer l'impact de l'illettrisme dans une entreprise. Enfin, **des actions de sensibilisation des équipes internes d'AKTO** seront organisées pour qu'elles puissent accompagner au mieux les entreprises et les salariés face à l'illettrisme. En Occitanie, tout au long des Journées nationales contre l'illettrisme, un séminaire sera mis en place dans les locaux de la direction régionale AKTO pour aborder les idées reçues autour de l'illettrisme. **L'ensemble des actions menées par l'OPCO sont disponibles directement sur le site d'AKTO et de l'ANLCI.**

Les territoires d'Outre-Mer sont particulièrement touchés par l'illettrisme et l'analphabétisme. C'est notamment le cas en Guadeloupe et en Guyane, où cette situation concerne 20% de la population, et jusqu'à 23% à La Réunion. **Les journées nationales de lutte contre l'illettrisme 2022 sont alors l'occasion pour les équipes d'AKTO de renforcer leur mobilisation pour endiguer ce fléau.** Alors qu'à Mayotte, 42 % des adultes entre 16-64 ans ayant été scolarisés en France (métropole et outre-mer) se trouvent dans cette situation, **un plan de formation a été engagé cette année dans le cadre d'un EDEC, dont l'objectif est justement de lutter contre l'illettrisme.**

Au-delà de cet événement, **les équipes d'AKTO accompagnent tout au long de l'année les entreprises dont les salariés sont en situation d'illettrisme.** En effet, AKTO propose plusieurs dispositifs de formation aux compétences de base pour lutter contre ce handicap. Ces formations ont fait la preuve de leur efficacité pour de nombreux salariés.

"L'illettrisme constitue une difficulté majeure pour s'insérer durablement dans l'emploi. Souvent marginalisées, les personnes qui en souffrent n'osent pas en parler alors que des solutions existent pour y remédier. Il fragilise l'emploi des salariés concernés et compromet leur évolution professionnelle. C'est pour cela qu'il est au cœur de nos préoccupations. Les journées nationales de lutte contre l'illettrisme permettent chaque année de mettre l'illettrisme au centre des débats et AKTO se félicite d'y participer" explique Jean Hédou, le président d'AKTO.

"L'illettrisme concerne plus de 2,5 millions personnes en France, dont plus de la moitié sont insérées dans le monde du travail. AKTO, ses branches professionnelles et leurs partenaires sociaux sont des acteurs de premier plan pour lutter contre l'illettrisme car il sensibilise les entreprises et répond aux besoins de formation des salariés confrontés à ce handicap. Les journées nationales de lutte contre l'illettrisme sont l'occasion d'informer le plus grand nombre d'entreprises sur ce sujet qui est l'affaire de tous." ajoute Laurent Barthélémy, Vice-Président d'AKTO.

A propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l'insertion par l'emploi, il valorise l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.